

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 4.

N° 734.273

Perfectionnements aux bcs verseurs destinés à être fixés aux bouteilles ou autres récipients.

Société dite : MABIE TODD & COMPANY LIMITED résidant en Angleterre.

Demandé le 26 mars 1932, à 14<sup>h</sup> 48<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 26 juillet 1932. — Publié le 19 octobre 1932.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 5 mai 1931. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un bec verseur constitué par un organe que l'on adapte à une bouteille ou récipient et qui comporte d'une part une ouverture réservée au passage des substances contenues dans ledit récipient et d'autre part un orifice d'entrée d'air.

Ce bec verseur présente la particularité essentielle d'être en une seule pièce obtenue par moulage.

Il peut être muni d'une partie taraudée destinée à recevoir un filetage ménagé sur le goulot de la bouteille ou récipient autour de l'orifice de sortie de celui-ci. De plus, il peut comporter un filetage sur lequel vient se visser une capsule, capuchon ou autre dispositif de fermeture servant à boucher le récipient lorsqu'on n'en fait pas usage.

La description qui va suivre, en regard du dessin annexé, donné à titre d'exemple, fera bien comprendre de quelle manière l'invention peut être réalisée.

La fig. 1 représente, en élévation, les différentes pièces à assembler.

La fig. 2 est une vue en plan du bec verseur.

La fig. 3 en est une coupe verticale.

La fig. 4 le montre en place sur une bouteille.

Le bec verseur est constitué par un or-

gane *a* en forme de cuvette. Deux trous *b*, *b*<sup>1</sup> sont pratiqués aux extrémités d'un diamètre du fond supérieur plein de l'organe *a*, le trou *b* ayant un diamètre supérieur à celui du trou *b*<sup>1</sup>. Le trou *b* est l'ouverture réservée au passage des substances contenues dans la bouteille et le trou *b*<sup>1</sup> est un orifice d'entrée d'air. A sa partie inférieure, qui est ouverte, l'organe *a* présente un taraudage *c* sur environ la moitié de sa hauteur. Par suite de la taille des filets, il s'est formé un épaulement intérieur *d* à peu près à mi-hauteur du bec et cet épaulement joue le rôle d'arrêt, lorsqu'on met en place l'organe *a* sur la bouteille, par butée contre le bord *e* du goulot.

La paroi extérieure de l'organe *a* comporte dans le haut un filetage externe *g* qui, lui aussi, s'étend sur environ la moitié de la hauteur du bec. Un épaulement extérieur se trouve également formé là où se termine le filetage et il sert d'arrêt à une capsule, métallique ou autre *h*.

Le goulot *i* de la bouteille auquel s'adapte le bec verseur comporte un filetage extérieur *h* sur lequel se visseront les filets intérieurs *c* de l'organe *a*. Quand celui-ci est mis en place, on peut verser, par l'ouverture précitée, les substances contenues dans le récipient. Quand on ne fait pas usage du réci-

piant. le bec et la bouteille sont fermés par la capsule *l* de type connu, qui présente un filetage intérieur *m* permettant de la visser sur les filets *g* du bec.

- 5 Dans le mode de réalisation représenté, le filetage extérieur du bec correspond exactement à celui du goulot, en sorte que la capsule métallique peut être fixée sur celui-ci, si le bec est enlevé.
- 10 L'organe *a* constituant le bec verseur peut être obtenu, par moulage, à partir de toute substance appropriée, par exemple d'ébonite, de vulcanite, d'une résine artificielle, etc.
- 15 Entre le goulot de la bouteille et le bec verseur, on peut insérer un anneau d'étanchéité pour améliorer la fermeture.
- Le bec verseur objet de l'invention peut être appliqué à des récipients de toute nature renfermant des substances susceptibles d'être versées. L'exemple décrit se rapporte à une bouteille d'encre.

RÉSUMÉ :

- 25 1° Un bec verseur destiné aux bouteilles ou autres récipients et constitué par un or-

gane en forme de cuvette, moulé en une seule pièce et présentant une ouverture réservée au passage des substances contenues dans le récipient et un orifice d'entrée d'air.

2° Des modes de réalisation du bec verseur spécifié sous 1°, présentant les particularités suivantes prises séparément ou en combinaison :

- a.* Les ouverture et orifice sont ménagés dans le fond supérieur plein du bec; 35
- b.* L'organe constituant le bec est muni d'un filetage permettant de le visser sur le goulot de la bouteille également fileté à cet effet;
- c.* Au bec verseur est associé un capuchon 40 amovible;
- d.* Le capuchon se fixe par vissage sur le bec verseur qui présente à cet effet un filetage extérieur;
- e.* Le bec est en ébonite, vulcanisé, résine 45 artificielle ou autre composition de moulage convenable.

Société dite : MABIE TODD & COMPANY LIMITED.

Par procuration :  
ARMENGAUX jeune.

